RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

Réf : 15006.08

Bureau d'accueil des tournages
Pôle développement humain (PDH)
Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)
Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. **20 48 00**
dcjs.administratif@province-sud.nc

AIDE À LA REALISATION DE COURTS-METRAGES DE FICTION

BULLETIN D'INSCRIPTION

SESSION 2024

A remplir en majuscules

IDENTITE DU REALISATEUR

○ Madame ○ Monsieur

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s)_____

Date de naissance : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Localité de naissance : _____Pays de naissance : _____

COORDONNEES DU REALISATEUR

Point de remise (appt, étage, couloir) :_____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) :_____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays :_____

Téléphone :_____

Courriel :_____@_____

LE PROJET DE FILM

Titre : _____

Genre : _____

Durée : _____ Minutes

Coût global du projet : _____ F XPF

Nom du ou des scénariste(s) si différent du réalisateur :

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

(Pour les éventuels co-auteurs, joindre un autre bulletin)

Une seule participation à titre individuel ou collective est acceptée.

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

Les candidats doivent envoyer un dossier de candidature à tournages@province-sud.nc et qui se compose des éléments suivants :

- ☐ **Un bulletin d'inscription** dûment renseigné *(à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports - Baie de la Moselle 6, route des artifices - 98800 Nouméa, ou sur le site province-sud.nc),*
- ☐ **Un curriculum vitae** retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création audiovisuelle du candidat,
- ☐ **Une lettre de motivation** détaillant le projet précisant en quoi l'aide est nécessaire pour faire aboutir le projet, en précisant le montant chiffré de l'aide espérée, dans le respect du règlement,
- ☐ **Le synopsis du film,**
- ☐ **Le scénario du film,**
- ☐ **La présentation des personnages,**
- ☐ **La liste des comédiens et des techniciens envisagés,**
- ☐ **Le format du film et la liste du matériel de tournage** dont le candidat peut disposer,
- ☐ **Le budget prévisionnel,**
- ☐ **La cession des droits d'auteur du scénariste,** dans le cas où le candidat utilise le scénario d'une tierce personne,
- ☐ **Une copie de la pièce d'identité,**
- ☐ **Un justificatif** attestant de plus de 6 mois de résidence en province Sud,
- ☐ **Un relevé d'identité bancaire** *(compte courant).*

Le dossier peut comprendre des documents annexes (photos des lieux de tournage, story-board d'une scène, photos des comédiens) et peut être accompagné d'une de vos précédentes réalisations s'il y a lieu sur DVD.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas retenu.

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le **28 juin 2024 au plus tard**,

à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud

Baie de la Moselle - 6, route des Artifices - 98800 Nouméa

Tél. **20 48 00**.

◯ J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : _____, le |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Signature :

NOTICE AUX CANDIDATS

Une aide à la réalisation de courts-métrages de fiction est mise en place pour permettre à des réalisateurs de Nouvelle-Calédonie de réaliser un court-métrage de fiction d'une durée maximale de 50 minutes.

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention allant jusqu'à 800 000 francs** pour les films d'une durée de **moins de 20 minutes.**

Mais également par **une subvention allant jusqu'à 1 200 000 francs** pour les films d'une durée comprise **entre 20 à 50 minutes.**

Le montant des prix versés ne peut dépasser 70% du montant global du projet de film de fiction.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Sont éligibles à l'attribution de cette aide, les candidats résidant impérativement en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée dans sa totalité dès que l'arrêté d'attribution est rendu exécutoire.

REGLEMENTATION :

Si le délai d'un an risque d'être dépassé, le bénéficiaire doit impérativement informer de ses difficultés la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, par courrier au moins un mois avant le terme et ce afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Le courrier sollicitant une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
- Un calendrier de réalisation réajusté,
- Le budget prévisionnel si modifié.

Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.
Le ou les réalisateurs lauréats doivent porter au générique du film le logo de la province Sud ainsi que la mention « Film soutenu par une aide à la réalisation de court-métrage de fiction de la province Sud ». La réalisation du film et un bilan financier, doivent être rendus dans le délai d'un an à compter de la date d'attribution de l'aide.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE :

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné *(à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, Baie de la Moselle, 6 route des Artifices – 98800 Nouméa ou sur le site province-sud.nc),*
- Un curriculum vitae retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création audiovisuelle du candidat ;
- Une lettre de motivation détaillant le projet et précisant en quoi l'aide est nécessaire pour faire aboutir le projet, en précisant le montant chiffré de l'aide espérée, dans le respect du règlement, ;
- Le synopsis du film ;
- Le scénario du film ;
- La présentation des personnages ;
- La liste des comédiens et des techniciens envisagés ;
- Le format du film et la liste du matériel de tournage dont le candidat peut disposer ;
- Le budget prévisionnel ;
- la cession des droits d'auteur du scénariste, dans le cas où le candidat utilise le scénario d'une tierce personne ;
- Une copie de la pièce d'identité ;
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud ;
- Un relevé d'identité bancaire (compte courant).

CRITERES D'ATTRIBUTION :

- Qualité d'écriture du scénario ;
- Clarté des intentions de réalisation ;
- Faisabilité du projet.